

Centre d'Exploitation Dordogne-Limousin-Cantal à TERRASSON

I - DEFINITION DE L'EMPLOI

Conseiller, contrôler et diagnostiquer les ouvrages d'assainissement non collectif sur les communes du Grand Toulouse dans le respect de la politique et des procédures Qualité, Sécurité et Environnement de l'Entreprise.

II - ACTIVITES PRINCIPALES

Le conseiller en assainissement non collectif effectue essentiellement tout ou partie des activités suivantes selon la nature et l'importance du Service et des responsabilités confiées, son diplôme, son expérience et ses habilitations.

- Interpréter le fonctionnement d'un dispositif d'ANC** à partir de ses équipements et de son schéma
- Contrôler la réalisation, le fonctionnement et la conformité d'un dispositif d'ANC**
- Diagnostiquer un dysfonctionnement ou une nuisance sur un dispositif d'ANC**
- Conseiller et proposer des solutions techniques adaptées à l'interlocuteur dans le domaine de l'ANC.**
- Collecter, analyser et consolider les informations terrain nécessaires ou utiles à la gestion clientèle de l'ANC**
- Renseigner des données sur des documents ou logiciels appropriés, classer et archiver des documents**
- Respecter les consignes de sécurité**
- S'assurer de la correcte application des règles et procédures qualité**
- Rendre compte régulièrement au responsable ANC Veolia Eau**

III – PROFIL

DIPLOMES, EXPERIENCES ET COMPETENCES NECESSAIRES :

- Niveau BAC + 2 ou expérience professionnelle
- Sens des responsabilités et esprit d'initiative
- Bon sens relationnel.
- Permis véhicule léger
- Bonne maîtrise de l'outil informatique
- Bon rédactionnel

IV – PRINCIPALES RELATIONS PROFESSIONNELLES

INTERNES	EXTERNES
Responsable local Responsable ANC	Clients Collectivités

DATE DE PRISE DE FONCTION : immédiate

Les Candidatures devront être transmises à :

Hélène VIAUD

Ressources Humaines – Centre d'Exploitation Dordogne-Limousin-Cantal

Tel : 05 53 63 66 60